

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 40 (1895)
Heft: 2

Artikel: Le cours de tir dans l'infanterie. Part II
Autor: Feyler, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337223>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XL^e Année.

N^o 2.

Février 1895.

Les cours de tir dans l'infanterie

II

Des résultats insuffisants obtenus en 1894 faut-il conclure qu'en tout état de cause l'institution de cours de tir dans l'infanterie est à condamner? Ce serait une conclusion trop absolue. Il y a lieu de tenir compte des circonstances exceptionnelles dans lesquelles, en 1894, ces cours ont été organisés. Leur but a été de procurer aux cadres et à la troupe un enseignement qui rentre habituellement dans le programme d'une école de recrues et qu'ils n'avaient pas eu encore l'occasion de recevoir. Ces cours ont été moins des services de répétition que des services d'instruction, et c'est à cause de cela surtout qu'ils ont été insuffisants. Changez les circonstances, n'appellez à de tels cours que des troupes ayant déjà pratiqué l'enseignement qui s'y donne à l'école de recrues, profitez en outre de l'expérience acquise pour rayer du programme les articles qui le surchargent, les résultats que vous obtiendrez différeront du tout au tout. On entrera dans ces conditions plus favorables au fur et à mesure que se renouvelleront les cadres et que disparaîtront les classes d'âge instruites sous l'ancien régime, celui d'avant 1891. On ne peut donc pas déclarer a priori que les cours de 1894 ne doivent être considérés que comme un expédient bon dans le cas particulier et d'autres analogues, mais dont le renouvellement, en dehors de ces cas-là, ne serait pas désirable. Nous croyons au contraire que leur établissement à titre permanent dans les années où il n'y a pas de cours de répétition serait des plus utiles et contribuerait puissamment à ouvrir la voie à une nouvelle amélioration de notre infanterie.

Il est à remarquer que celle-ci, dont les progrès avaient été réjouissants pendant les années qui suivirent l'organisation de 1874, reste maintenant et depuis assez longtemps stationnaire. Il semble que l'on ait obtenu tout ce qu'il était possible

de l'organisation actuelle de l'instruction. On a beau forcer les programmes des écoles de recrues et des services de répétition, mettre à profit tous les instants, le résultat ne paraît pas couronner tant d'efforts. La création des écoles de sous-officiers a permis les derniers progrès réalisés, et encore ces écoles ne répondent-elles pas à ce que l'on en attendait. Beaucoup estiment qu'il y a reculé dans l'instruction de détail et qu'à force d'élaguer des règlements et des plans d'instruction tout ce qui ne contribue pas directement au développement tactique du soldat, on a porté atteinte à ses qualités de discipline et amoindri la valeur de *l'outil* à l'aide duquel les chefs peuvent agir. Pour les officiers de cette opinion, les anciens règlements étaient trop formalistes; les nouveaux ne le sont plus assez; on a sauté de l'autre côté de la selle; l'instruction individuelle des hommes s'en ressent.

Une autre circonstance paraît exercer une influence prédominante sur le défaut d'instruction de détail des hommes: c'est le temps que l'on est obligé d'accorder aux manœuvres des grands corps de troupe. Il y a quelque dix ans le plan des cours de répétition ne prévoyait de manœuvres de division que tous les huit ans; aujourd'hui ces manœuvres ont lieu tous les quatre ans. Et comme elles exigent d'assez nombreuses et longues marches de concentration, que ces marches sont naturellement combinées avec des rencontres entre les diverses unités, brigades, régiments, qui les exécutent, qu'enfin pour permettre ces manœuvres, il faut, au préalable, donner le temps nécessaire à l'instruction tactique des unités inférieures, on est obligé d'empiéter sur les heures autrefois consacrées à l'étude du détail.

Il serait difficile de réduire la durée des grandes manœuvres. Tout au plus pourrait-on gagner une journée en supprimant, suivant l'opinion récemment émise par le lieutenant-colonel Wildbolz, la manœuvre assez inutile du corps d'armée contre un ennemi marqué. Ce serait peu de chose. Quant à supprimer partie des quelques jours pendant lesquels les officiers supérieurs peuvent, par la pratique, se perfectionner dans les obligations de leur grade, ce serait une mesure extrême à n'adopter qu'à défaut d'autre. Alors que les manœuvres d'unités de quelque importance étaient plus rares, les critiques s'élevaient nombreuses à l'adresse des commandants de ces unités. On reconnut à cette époque la nécessité de multiplier

pour eux les occasions d'exercer leur commandement, surtout dans le terrain, et l'on admet que l'armée y a gagné au point de vue de la direction des grands corps de troupes.

Du reste, pour les officiers subalternes non plus les grandes manœuvres ne sont point inutiles. L'importance qu'a pris leur rôle, avec les nouveaux procédés de tactique, les contraint à rechercher eux aussi de plus fréquentes occasions de s'instruire et d'exercer leur initiative. Les manœuvres le leur permettent en variant souvent les situations dans lesquelles ils se trouvent placés. On en peut dire autant des cadres subalternes. Il n'est pas jusqu'aux hommes qui ne puissent faire leur profit des grandes manœuvres; chaque jour leur fournit les moyens de devenir plus « débrouillards »; ils apprennent à se tirer d'affaires par eux-mêmes, sans recourir continuellement à l'intervention d'un supérieur. Or, ils ne se doutent pas pour la plupart, combien cette qualité leur serait précieuse en campagne, combien elle leur faciliterait l'existence. Les manœuvres leur apprennent encore une chose d'une importance capitale, la plus importante avec le combat : la marche ou plus exactement la discipline de marche à laquelle on ne mettra jamais trop de soin.

C'est donc une erreur de dire, comme on l'entend souvent, que les grandes manœuvres ne sont utiles qu'aux commandements supérieurs. Sans doute ces derniers en retirent un avantage plus direct, puisque c'est leur initiative qui s'exerce le plus, qu'à eux appartient la pensée dirigeante et l'excitation que produit le sentiment de la responsabilité la plus grande; mais ils ne sont pas seuls à retirer un avantage; chacun du plus au moins en a sa part. Les manœuvres sont profitables à l'instruction générale.

Toutefois pour que ce profit soit complet il faut chez les hommes un dressage individuel soigné. On ne s'en est pas assez souvenu en établissant le programme général actuel des manœuvres. Autrefois, avons-nous vu, les cours de division, c'est à dire ceux consacrés à l'instruction de l'ensemble avaient lieu tous les huit ans seulement; aujourd'hui, l'inverse a lieu; ce sont les cours consacrés à la répétition de détail, les cours de bataillon qui n'ont plus lieu que tous les huit ans. Est-ce suffisant? La réponse n'est pas douteuse. On aboutit en effet à cette conséquence que pendant les douze années de leur passage dans l'élite, quatre classes d'âge seulement ont

chance de revoir deux fois un peu sérieusement l'instruction de détail qui leur a été donnée à l'école de recrues ; encore le nombre de ces classes d'âge sera-t-il diminué si des considérations budgétaires obligent, comme c'est le cas cette année-ci, de réduire les effectifs à mobiliser. En tout état de cause, huit classes d'âge ne reprennent qu'une seule fois en douze ans pendant un cours de répétition à peu près complet leur instruction individuelle. Dans tous les autres cours l'obligation de la préparation tactique aux manœuvres rend très superficielle la répétition du détail.

Cependant bien former la troupe est le premier des devoirs. C'est elle qui est la base, *l'outil de la guerre*. Quelle que soient les capacités de celui qui la commande, il restera toujours dans un état d'infériorité si l'outil dont il doit se servir est insuffisant. Pour faire du soldat un instrument intelligent et utile entre les mains de son chef, il faut lui avoir inculqué la discipline, c'est-à-dire le sentiment de ses devoirs, et la compréhension nette des tâches diverses dont il peut être chargé ; il faut l'avoir rendu maniable en l'instruisant à fond des formes tactiques élémentaires dans lesquelles il est appelé à se mouvoir ; il faut enfin l'avoir mis en mesure de se servir utilement de ses armes et pour cela lui en avoir fait saisir les qualités tout en l'initiant à leur maniement et à leur mécanisme. Tels sont les points principaux dont l'ensemble constitue l'instruction individuelle de l'homme. C'est seulement quand une troupe sera composée de soldats ainsi instruits qu'on pourra dire d'elle qu'elle est en main de ses officiers.

Cet ensemble de qualités ne s'acquiert pas du jour au lendemain. Il faut d'abord une préparation consciencieuse à l'école de recrues, de manière à porter le dressage individuel, par un travail intense et persévérant, aussi loin que le permet le temps dont on dispose. Malheureusement, quelque peine qu'on y mette et quelle que soit la bonne volonté des hommes, ce temps est trop réduit pour que leur instruction soit réellement solide c'est-à-dire capable de triompher de l'oubli. Il faut pouvoir leur rafraîchir la mémoire à intervalles réguliers et pour cela les convoquer à des services réservés exclusivement à la répétition du détail. Pendant ces services là, toutes les volontés doivent converger vers cet unique but : ramener le soldat au point où il était à sa sortie de l'école de recrues, voire même si cela est faisable perfectionner son instruction.

Pour atteindre ce but, le système actuel est notoirement insuffisant. On peut le constater en comparant les manœuvres d'un bataillon d'élite avec celle d'un bataillon de recrues. L'expérience en a été faite depuis trois ans dans les grandes manœuvres. Le bataillon de recrues est incontestablement plus en main, et en particulier plus discipliné au feu et plus maniable aussi. Cette dernière qualité tient en partie sans doute au fait qu'il est composé tout entier de jeunes gens de 20 à 21 ans, nécessairement plus lestes et de mouvements plus élastiques que ceux des pères de familles appartenant aux dernières classes d'âge de l'élite. Mais cela tient plus encore à ce que l'instruction de détail n'a pas été suffisamment revue pour ces derniers, les services faisant défaut pour cela. Aussi, au fur et à mesure que s'écoule pour le soldat son temps d'élite, il se déprécie, moins parce qu'il avance en âge que parce qu'il ne peut pas entretenir ses connaissances militaires. C'est ainsi que faute d'occasion de reprendre sa vigueur et sa souplesse « l'outil de la guerre » se rouille. Les qualités manœuvrières de l'armée dans son ensemble s'en ressentent.

Autrefois, ces inconvénients se faisaient moins remarquer. Les exercices en ordre serrés étaient, ou peu s'en faut, l'alpha et l'oméga de l'instruction militaire. L'ordre dispersé lui-même ne s'exerçait presque jamais en dehors du terrain peu accidenté de la place d'armes. Ainsi les hommes étaient toujours sous le commandement et la surveillance directe de leurs officiers ; il était aisé de les garder en mains. Aujourd'hui que grâce aux progrès des armes à feu la tactique exige pour les premières lignes des formations de plus en plus minces, ce qui entraîne à des fronts d'unités de plus en plus étendus, que le service de sûreté demande un plus grand nombre de détachés, qu'enfin l'exercice sur la place d'armes, insuffisant pour le développement des initiatives, a dû être remplacé partiellement par l'exercice dans tous les terrains, l'homme est fréquemment obligé d'agir isolé, ou avec quelques camarades simples soldats comme lui, sans directions immédiates de ses supérieurs et loin de leurs regards. Son éducation militaire doit donc être plus développée qu'autrefois puisqu'il y a plus de risque de le voir sortir de la main de ses chefs, que les occasions sont plus fréquentes où il pourra se soustraire à la discipline et la tentation de le faire plus grande. Il n'a plus pour le retenir cette considération qu'il est sous les yeux de ceux auxquels il a coutume d'obéir et qui

ont des droits sur lui. Il n'est plus retenu surtout par ce frein moral si puissant qui vient de la présence des camarades, de leur exemple et du sentiment de fatigues et de dangers, pour tous les mêmes, également partagés. Son instruction militaire elle aussi doit être plus développée puisqu'en maintes circonstances il ne pourra prendre conseil que de lui-même et sera réduit à chercher dans cette instruction seule la source de ses décisions.

La situation actuelle est donc celle-ci : d'une part l'éducation et l'instruction militaires de l'homme demandent plus de soins qu'autrefois ; d'autre part, on leur accorde moins de temps, la science du commandement étant devenue plus difficile à tous les degrés de la hiérarchie et l'instruction pratique des officiers supérieurs ayant dû empiéter sur le temps autrefois consacré à l'instruction individuelle du soldat. Rétablir l'équilibre en rendant plus d'attention au détail, sans réduire le temps mis à l'instruction de l'ensemble, soit aux manœuvres de grandes unités, voilà le problème à résoudre. Il se complique encore de la nécessité de ne pas augmenter outre mesure les charges du citoyen ni celles du budget.

Cette dernière considération n'est cependant pas celle qui doit arrêter le plus longtemps. Il est clair qu'en matière de dépenses militaires tout est relatif. Si l'on pouvait les supprimer complètement, ce serait l'âge d'or, celui où les hommes seraient parfaits, ne songeant jamais à se battre, uniquement à pardonner. Nous en sommes loin. Les dépenses militaires depuis quelque vingt ans croissent partout dans des proportions effrayantes. La Suisse est, dans les limites de ses ressources, obligée de suivre ce mouvement. La situation est pour tous la même ; il faut bien, jusqu'à découverte du remède, que nous nous en accommodions. Toutefois un triage est à opérer parmi les dépenses militaires ; il faut distinguer entre les dépenses indispensables et les dépenses simplement utiles. Encore dans ces dernières y a-t-il des degrés à observer. Personne ne nous contredira, si nous disons que les dépenses pour l'instruction des hommes et de l'armée, avec l'armement et les munitions, doivent être mises en toute première ligne des dépenses indispensables. C'est la base sans laquelle le reste est en pure perte. De ce côté doivent avant tout porter les efforts du budget. S'il devient nécessaire de développer l'instruction, il ne faut pas reculer devant un surcroît

de dépenses pour ce poste, quitte à sabrer ailleurs dans la catégorie de ce qui est simplement utile : chapitre des fortifications, des approvisionnements de chaussures, de flanelles et autres objets accessoires de l'habillement dont nos hommes ne seraient certainement pas privés, au moins dans leur immense majorité, quand viendrait une mobilisation. L'instruction qui leur manquerait à ce moment il serait trop tard pour l'acquérir; la ceinture de flanelle que les dépôts ne leur fourniraient pas, ils n'auraient pas de peine à se la procurer eux-mêmes; leurs femmes, leurs mères ne les laisseraient pas partir sans qu'ils aient dans leur sac de quoi se tenir au chaud. A quoi servent des dépôts abondamment garnis, des magasins regorgeant de blés et de boîtes de conserves, des arsenaux où s'empilent les effets les plus divers, si l'armée est insuffisante qui doit les protéger? Les dépenses pour l'instruction de l'armée s'imposent avant n'importe quelle autre dépense militaire.

Nous irons plus loin. Créant une distinction entre les armes, nous dirons qu'au nombre des dépenses d'instruction, celles pour le développement de l'infanterie doivent tenir le premier rang. Sans doute, même dans un pays de montagnes comme le nôtre, la cavalerie, l'artillerie, le génie sont de toute nécessité, et encore qu'une troupe d'infanterie puisse à la rigueur résister à l'attaque d'un corps combiné, une armée ne saurait se passer des armes spéciales sans se mettre en état d'absolue infériorité. Mais dans le concert des trois armes, c'est l'insuffisance de l'infanterie dont les conséquences sont les plus graves. Elle est, aujourd'hui comme par le passé, la « reine des batailles »; sur elle repose l'effort principal de la lutte, pour l'enlèvement des positions ennemies; elle est l'arme de l'offensive par excellence; dans sa marche en avant, les autres armes lui servent de précieux appui, mais d'appui seulement. Leur intervention lui facilite et lui complète sa tâche; elle ne peut pas la remplacer. ¶ Quelque savantes que soient ces armes, si loin qu'ait été portée l'instruction de leurs soldats, leurs efforts resteront vains si l'infanterie qu'elles doivent seconder est au-dessous de sa tâche.

Ainsi, l'étude de ce premier élément du problème conduit à cette conclusion, que dans la répartition des sommes dont il dispose, le budget militaire doit porter sa sollicitude tout d'abord sur l'instruction de l'armée en commençant par l'infan-

terie. Dès lors, puisqu'il est établi que dans cette arme, l'instruction individuelle des hommes demande un plus grand développement, on ne saurait hésiter à faire les sacrifices nécessaires et à prendre, s'il le faut, sur les ressources destinées à d'autres dépenses militaires d'une utilité moins reconnue.

Et maintenant comment obtiendra-t-on le mieux ce développement de l'instruction des hommes, sans augmentation si possible des charges personnelles?

Nous avons vu qu'une des causes de dépréciation de l'instruction était l'intervalle trop grand entre les services destinés à la répétition du détail. Cet intervalle est de huit ans entre les cours de bataillons. A la vérité, les rassemblements de troupes par régiments ou divisions débutent tous par une période préparatoire de quelques jours consacrée en partie à reprendre le dressage individuel. Mais outre que cette période est nécessairement très courte, la perspective des manœuvres qui suivront nuit à l'esprit dans lequel le programme est exécuté. Les pensées sont volontiers ailleurs; elles suivent les chefs d'unités obligés d'abandonner la surveillance de leur troupe pendant deux ou trois jours dès le début, pour aller reconnaître le terrain des futures rencontres, et qui songent beaucoup plus à se préparer pour ce moment-là qu'à prendre énergiquement en mains la direction de l'instruction. A ce point de vue déjà, celle-ci ne peut qu'en souffrir dans son unité et son intensité.

Autre inconvénient. La troupe est licenciée au lendemain d'une série de jours de manœuvres pendant lesquels les hommes, soit grâce à la nature des exercices soit au hasard des cantonnements ont joui d'une liberté relative, peu faite pour le maintien des règles strictes de la discipline. Les officiers ne les ont plus aussi complètement en mains, et ce n'est pas dans la hâte du licenciement qui suit nos services de manœuvres qu'ils pourront y parer. Les hommes partent ainsi sous une impression fâcheuse, avec le sentiment d'une discipline relâchée. Ils ont perdu déjà une partie de ce qu'ils avaient regagné pendant la période préparatoire; et quand deux ans auront passé là-dessus il leur en restera moins encore.

L'établissement de cours de tir de six jours, les années où il n'y a pas de services de répétition permettrait de remédier à cette situation désavantageuse. La compensation pourrait être trouvée dans des services de répétition plus courts, de

quinze jours par exemple au lieu de dix-huit, et dans l'appel de dix classes d'âge seulement au lieu de douze. On pourrait même, pour les manœuvres de division, ne lever que neuf classes d'âge. Il nous paraît certain qu'un soldat appelé neuf ou dix années de suite à répéter du plus au moins ce qu'il a appris à l'école de recrues, en retirerait plus de profit que s'il le fait, même pendant des périodes un peu plus longues, cinq ou six fois seulement tous les deux ans. Il n'y aurait donc pas d'inconvénient à se restreindre à dix classes d'âge. Avec le système en vigueur, le soldat d'élite fournit après l'école de recrues, inspections d'armes comprises, 120 jours de service. Ces 120 jours permettraient 5 cours de tir de 6 jours et 5 services de répétition de 18 jours semblables à ceux d'aujourd'hui. Toutefois, les inspections d'armes étant des services non soldés, par considération budgétaire on pourrait réduire, comme cela a été dit tout à l'heure, à 15 jours la durée des services de répétition. Le soldat d'élite fournirait alors 105 jours de service au lieu de 120.

Comparé à ce qui se fait actuellement, ce système donnerait pour une période de huit années quatre cours de tir et quatre rassemblements de troupes dont un de bataillon, un de régiment et deux de divisions.

De quelle manière ces cours de tir devraient-ils être organisés ? Les avis diffèrent. Pour les uns ils devraient avoir lieu par compagnie ; les autres les préféreraient par bataillon, comme ceux de 1894. L'un et l'autre système a ses inconvénients. Les cours par compagnie auraient ce désavantage de tenir à l'écart l'état-major du bataillon. Celui-ci, ou plutôt son commandant, n'interviendrait plus qu'à la fin du cours pour remplir le rôle un peu décoratif d'inspecteur. L'état-major du bataillon perdrait ainsi une occasion de s'instruire ; et en même temps un excellent moyen d'apprendre à connaître, — connaissance indispensable — les cadres des compagnies, officiers et sous-officiers. Quelles circonstances en effet seraient plus favorables que ces cours de tir fréquents, pour permettre au chef de bataillon de suivre de près ses commandants de compagnies et de sections, d'étudier leurs qualités propres, de juger de leurs progrès, de s'édifier sur les tâches, qui, cas échéant, conviendraient le mieux à leur caractère ?

Un autre inconvénient des cours de tir par compagnie serait de nuire à l'unité d'instruction dans le bataillon. Or cette

qualité est très désirable, puisque dans notre armée, le bataillon est l'unité tactique. Il est bon que le chef de bataillon puisse exercer son influence sur ses chefs de compagnie, leur faire comprendre la nature de son autorité, imprimer quelque chose de sa personnalité à leur action sur les hommes, de manière que les compagnies sentent le lien d'une direction commune.

Enfin, à côté de ces arguments de nature militaire il y a des difficultés d'ordre pratique. Ces cours de tir ne sauraient avoir lieu que là où peuvent être aménagées des installations suffisantes; pour le 1^{er} corps d'armée à Colombier, à Yverdon, à Lausanne, à la rigueur à Genève et à Sion, et de même, si ces communes étaient assurées de recevoir des services réguliers, à Payerne et à Morat. Cela fait sept localités qui auraient à se répartir 104 compagnies, soit pour chaque place des cours de tir pendant quinze semaines. On serait dans ces conditions-là obligé d'appeler les hommes à des époques qui gênent fort les travaux de la campagne, ce que l'on s'efforce d'éviter dans la mesure du possible. De plus, le personnel instructeur, déjà très occupé par les services d'instruction, ferait défaut.

Pour tous ces motifs, les cours de tir par compagnie paraissent d'une réalisation difficile et ne semblent pas devoir être recherchés.

Ceux par bataillon offrirait d'autres inconvénients; on a pu le remarquer en 1894. Nous n'y revenons pas. Rappelons seulement que l'un des principaux serait d'obliger une des compagnies de procéder à son tir, à peine organisée, c'est-à-dire sans préparation suffisante. Ce serait un quart du bataillon sacrifié sur ce point. De plus, l'effectif sous les armes forcerait de réduire le programme des cours dans des proportions beaucoup plus importantes que ce ne serait le cas, si, sans en venir au cours par compagnie, on pouvait travailler avec un effectif moindre que celui du bataillon.

C'est dire que nous voudrions nous arrêter à un moyen terme : les cours de tir par demi-bataillon. Ils réuniraient, nous semble-t-il, presque tous les avantages des deux autres systèmes sans en présenter les inconvénients.

Tout d'abord, l'obstacle provenant de l'insuffisance des places de tir n'existerait plus. L'autorité fédérale parviendrait sûrement, pour ne parler que du 1^{er} corps, à conclure avec

Payerne et Morat, qui s'empresseraient de consentir à une part de frais pour peu qu'elles acquièrent la certitude de loger tous les deux ans pendant près de deux mois trois à quatre cents hommes de troupes, sans compter l'imprévu une fois les installations de tir aménagées. Au lieu de 104 compagnies à répartir entre les sept localités prévues, la répartition se ferait pour 52 demi-bataillons, ce qui suppose une durée maxima de 8 semaines par place d'armes. Quant à l'insuffisance numérique du personnel d'instruction, il pourrait y être remédié en partie par l'institution de cours de cadres précédant l'arrivée de la troupe, comme nous l'exposerons plus loin, et par la présence du commandant du bataillon pendant deux cours de tir consécutifs sans parler du cours de cadre. Il gagnerait en indépendance dans la direction de l'instruction, notamment pour le demi-bataillon appelé le dernier.

Cette présence du commandant de bataillon et de son état-major serait justifiée par l'appel simultané de deux compagnies, lequel suppose un commandement supérieur. Ainsi serait octroyée à cet état-major l'instruction que lui supprimerait le système des cours de tir par compagnie. Ainsi serait obtenue en même temps l'unité d'instruction du bataillon. Ainsi serait fournie enfin au commandant du bataillon l'occasion de faire plus ample connaissance avec son cadre. A cet égard, les cours de tir par demi-bataillon seraient même plus avantageux que ceux par bataillon, puisque le commandant aurait douze jours au lieu de six à donner à ses quatre compagnies.

D'autre part, cet appel par demi-bataillon permettrait de gagner du temps pour l'instruction. On en gagnerait dès le premier jour par une organisation plus rapide, même en tenant compte du fait qu'à chaque compagnie est actuellement abandonné le soin de son organisation. On pourrait ensuite commencer le tir un jour plus tard, d'où cet avantage qu'aucun homme ne tirerait sans avoir passé par la répétition des exercices préparatoires. Le tir lui-même, surtout avec un programme moins chargé qu'en 1894, pourrait s'exécuter d'une manière beaucoup plus minutieuse, car rien ne s'opposerait à ce que trois jours lui fussent consacrés. Cela ne nuirait nullement à l'accomplissement du plan d'instruction, au contraire.

En 1894, la nécessité d'expédier le tir coûte que coûte pen-

dant le court temps prévu obligeait d'avoir continuellement tous les hommes de la compagnie sous la main, prêts à tirer. A peine quelques groupes d'un effectif réduit pouvaient-ils être formés pour exécuter avec plus ou moins de suite des mouvements de gymnastique ou de maniement d'arme ; à chaque instant deux ou trois hommes devaient être détachés, leur tour de tirer étant venu. L'école de soldat, dans ces conditions-là, n'a qu'une valeur des plus relatives. En fait, on peut admettre que rien n'est plus déprimant pour la discipline qu'une journée de tir ainsi passée.

Au lieu de cela, le tir pourrait s'exécuter par peloton. Pendant qu'un des pelotons est au feu, l'autre repasse son règlement, exerce l'école de soldat, l'école de section, bref emploie son temps utilement. En 1894, on comptait huit heures pour le tir d'une compagnie, huit heures pendant lesquels rien autre chose que le tir ne pouvait sérieusement être entrepris. Avec les cours de tir par demi-bataillon, le peloton mit-il six heures à exécuter son tir, ce serait encore deux heures de gagnées pour son instruction. Pour tous, ce serait un gain en faveur d'une meilleure discipline.

Enfin, les cours par demi-bataillon permettraient encore de gagner du temps le dernier jour, rempli en 1894 par une inspection de détail qu'a passée le chef de régiment. Cette inspection, dès l'instant que le bataillon n'est plus au complet, pourrait sans inconvénient être supprimée. Le chef de bataillon peut la passer lui-même, et l'on aura toute latitude de profiter encore des premières heures d'une dernière matinée pour exécuter quelque petite manœuvre de tactique élémentaire, exercice de compagnie contre compagnie, ou tel autre travail de même genre pour clôturer le cours en donnant aux chefs de compagnie l'occasion de prendre une dernière fois leur monde en main, d'exercer leur esprit d'initiative, et surtout de juger par eux mêmes du résultat de leur enseignement.

Tels seraient, dans leurs grandes lignes, ces cours de tir par demi-bataillon.

(A suivre.)

